



## ■ PENVÉNAN

# AMICALE DU BOUT DU QUAI. Incivilités, tarifs, aménagements... les usagers grondent

L'Amicale du Bout du Quai a tenu dernièrement son assemblée générale au centre nautique, en présence de Michel Deniau, maire de Penvénan, et de Claude Bougault du CD22 (FNPPSF).

Francis Jégou, président de l'association, a fait le bilan des activités de l'année écoulée : « Les deux sorties pêche et la soirée maquereaux grillés ont été des réussites, ainsi que les ateliers animés par Serge Alain sur l'hivernage des bateaux, le marnage et aussi la sécurité. »

L'amicale du Bout du Quai se porte bien et envisage d'organiser plus d'ateliers ainsi qu'une démonstration de mise à l'eau de radeaux de survie. D'autre part, « une bonne entente est instaurée avec les associations de Penvénan, particulièrement avec l'école de voile et l'association des activités nautiques qui doivent organiser à Port-Blanc le championnat de France de 505 cet été. Nous serons présents pour cette manifestation. »

### Éviter les erreurs

Cependant, tout en soulignant que le travail du maître de port et de son adjoint est apprécié, Francis Jégou a exprimé certains griefs : « Malgré la demande des membres du Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP), la mairie n'a pas communiqué



**Pour mémoire, la soirée maquereaux grillés est programmée le samedi 22 juillet, sur le parking de la chapelle de Port-Blanc.**

les documents comptables avant le conseil portuaire et, en l'absence de la comptable, ils n'ont pas eu d'explications détaillées du budget notamment sur les justifications de l'augmentation des tarifs. »

L'association demande également à être consultée pour les décisions concernant le port « afin d'éviter des erreurs telles que la rénovation de la cale de Roc'h Annick où la présence d'une marche, en bas de la cale, crée une nuisance pour les annexes et des risques de crevaison pour les pneumatiques ».

Puis la salle a souligné l'incivilité de certains pêcheurs professionnels et plaisanciers. Par exemple, la présence de bouées en plein milieu du chenal d'entrée représente un risque majeur

pour les bateaux qui doivent les éviter en rentrant au port. Or, Port-Blanc étant un des ports refuges de pleine eau de la côte, pouvant ainsi recevoir tout type de bateau dans des conditions difficiles, la présence de bouées dans ce chenal peut s'avérer dramatique. Demande est donc faite à la mairie de rappeler les règles d'usage du port aux usagers incivils.

### Tarifs des mouillages

L'assistance avait à cœur un autre sujet : celui de la révision et de la mise en conformité des tarifs de mouillage. « Aujourd'hui il existe une discrimination par l'argent. Une personne, qui paie directement le tarif hors saison et les huit semaines d'été, n'a pas besoin de s'inscrire sur la

liste d'attente et bénéficie immédiatement d'une bouée. »

Attentif et ouvert à l'échange, vif parfois, le maire s'est engagé, dans la mesure du possible, à porter remède aux dysfonctionnements évoqués, tout en demandant à tous « de faire cohabiter plaisir, prudence et sécurité ».

Enfin, certains se sont exprimés sur l'absence de poissons qui semblerait due aux règles appliquées de façon laxiste, comme l'ouverture au chalutage de la seiche dans la bande des 3 miles, par exemple. « Cette situation s'avère déjà problématique pour l'environnement mais nous observons en plus un phénomène nouveau : les Fous de Bassan des sept îles se nourrissent actuellement au cul des bateaux. »